



ZONES HUMIDES CORRIDOR BIOLOGIQUE ET AMENAGEMENT DU FUTUR PORT DE L'ISLE-ADAM Etat des lieux

Rédacteurs :
JC BEAUCOUR
JM TERNISIEN



Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts

Association loi 1901- déclaration n° 0953014949

Centre associatif Françoise Bonn 14, rue Théodore Prévost 95290 l'Isle-Adam

www.iasef.fr

Novembre 2011



Bien qu'essentielles dans le cycle de l'eau, les zones humides sont considérées comme inutiles. Aux yeux du grand public et de nos décideurs, elles n'ont aucune valeur, bien moins que les terres agricoles et les forêts. Elles sont donc les premières à être drainées, remblayées ou aménagées.

Depuis le Grenelle de l'environnement, les collectivités territoriales sont maintenant contraintes de travailler sur la « Trame Verte et Bleue ». Protection des zones humides et bio-corridors ont autant d'importance à nos yeux.

Le projet immobilier construit autour d'un port sur la dernière grande zone humide ayant gardé un caractère naturel sur la commune de l'Isle-Adam nous a incité à réaliser un état des lieux de ces milieux sur la vallée de l'Oise et de l'Isle-Adam en particulier, sans oublier les corridors biologiques.

Ce constat est alarmant, les principales zones humides que nous avons recensées dans cette vallée sont toutes soumises à une pression humaine de plus en plus importante. Entre l'Abbaye de Royaumont et le marais de Stors, il reste deux îlots essentiels pour la faune aquatique : la roselière de la ZI de Bruyères sur Oise et l'espace du futur port.

Le corridor biologique entre les deux parcs naturels régionaux se réduit dans la plaine de Champagne avec l'extension de la ville en direction de l'autoroute A16. Sur l'Isle-Adam il est à la merci du devenir de deux parcelles privées et du champ destiné au futur espace naturel et de biodiversité.

Ce projet entrainera la destruction de toute vie terrestre et aquatique sur le site. La nécessaire mise en place d'une compensation en amont des travaux permettra de sauver quelques éléments de biodiversité.

JM Ternisien
Administrateur de l'IASEF
Responsable local de la LPO-IDF

Projet du port de l'Isle-Adam: http://www.ville-isle-adam.fr/pdf/projet_port_fluvial.pdf

Trame verte et bleue: <http://www.legrenelle-environnement.fr/-Trame-verte-et-bleue-.html>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Trame-verte-et-bleue,1034-.html>

Natura 2000: <http://www.natura2000.fr>

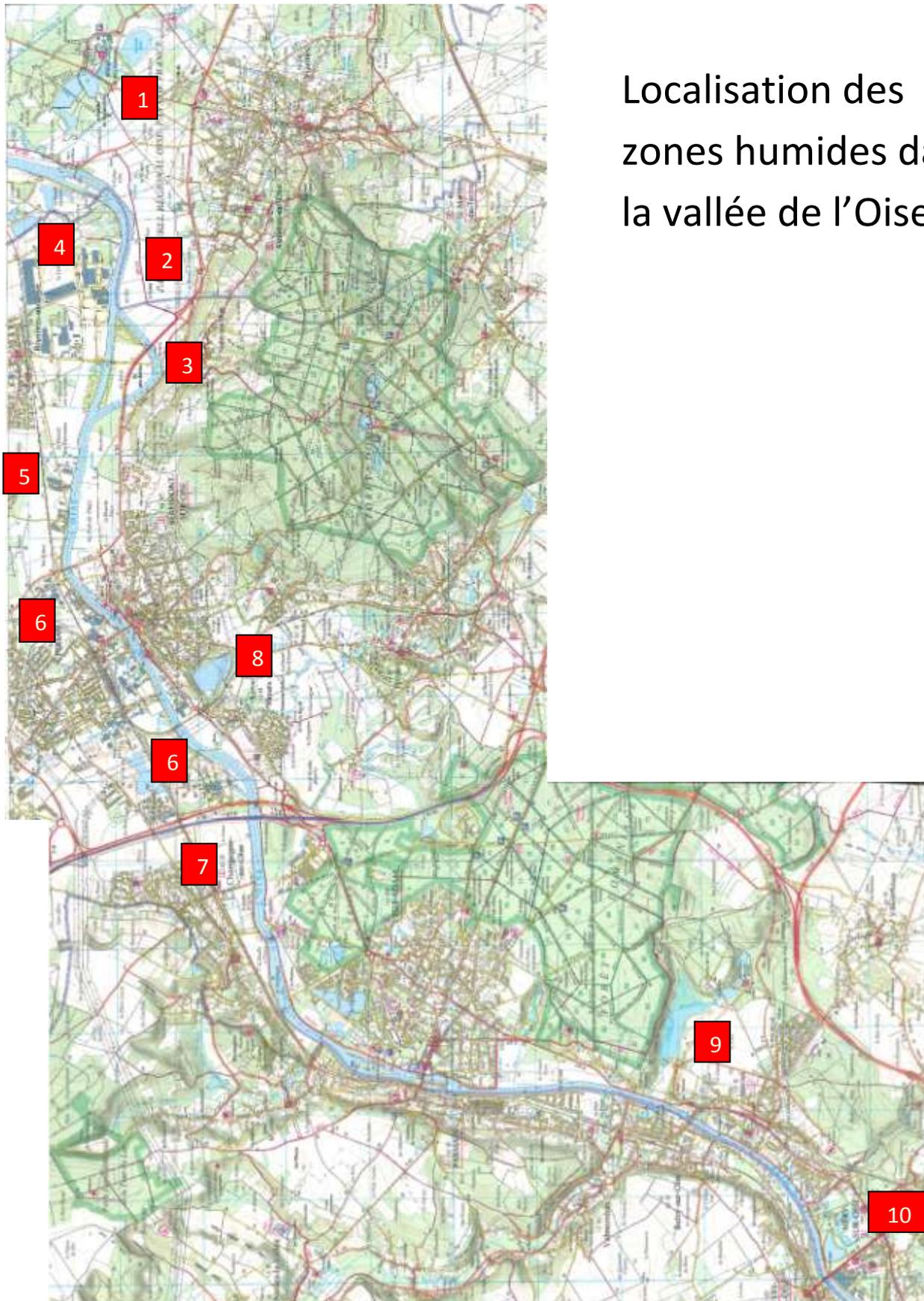
ZNIEFF: <http://www.crfp-lr.com/telechargement/ZNIEFF.pdf>

Merci aux naturalistes et photographes amateurs pour l'aide qu'ils nous ont apportée dans la rédaction de ce document.



Sommaire

1	Etat des lieux des zones humides de la vallée de l'Oise	5
1.1	Abbaye de Royaumont – Asnières - Baillon.....	5
1.2	Les prairies humides d'Asnières sur Oise.	6
1.3	Noisy sur Oise, L'île des Aubins	6
1.4	La zone humide de Bruyères sur Oise.	6
1.5	Le Marais de Bernes sur Oise.	6
1.6	Persan	6
1.7	Champagne sur Oise.....	7
1.8	Beaumont sur Oise.	7
1.9	Mours.....	7
1.10	Mériel, le marais de Stors.....	8
1.11	Méry sur Oise, le Parc du château.....	8
1.12	Auvers sur Oise.	8
1.13	Saint Ouen l'Aumône	8
2	Etat des lieux des zones humides de l'Isle-Adam.	9
2.1	Le ru du bois :.....	9
2.2	Les mares de la forêt :	9
2.3	L'étang des trois sources :	9
2.4	La mare du Débouché :.....	10
2.5	Les étangs du parc de Cassan :	10
2.6	Les étangs de la petite plaine :	10
2.7	L'étang de l'école de pêche :	10
2.8	L'étang du futur port:	11
2.9	Plaine alluviale	16
3	Conséquences de la disparition de la zone humide du futur port :	16
4	Corridor biologique	17



Localisation des zones humides dans la vallée de l'Oise



1 Etat des lieux des zones humides de la vallée de l'Oise

Les zones humides constituent un patrimoine naturel exceptionnel par la richesse biologique qu'elles abritent et les fonctions naturelles qu'elles remplissent. Elles font partie des milieux naturels les plus riches du monde. De nombreuses espèces végétales et animales y sont inféodées : en France métropolitaine, bien qu'elles ne couvrent que 3 % du territoire, elles hébergent un tiers des espèces végétales remarquables ou menacées, la moitié des espèces d'oiseaux et la totalité des espèces d'amphibiens et de poissons.

En France métropolitaine, les deux tiers des zones humides ont disparu en un siècle dont la moitié entre 1960 et 1990. La vallée de l'Oise n'a pas échappé à cette transformation du paysage.

Les marais de Bruyères sur Oise, de Bernes sur Oise ou de Persan ont été aménagés en zones industrielles ou en quartiers résidentiels, drainés, transformés en plan d'eau souvent dédiés à la pêche. Les mares artificielles créées par les bombardements de la dernière guerre ont pratiquement toutes disparues des forêts ou des plaines humides, elles-mêmes transformées en cultures intensives.

1.1 Abbaye de Royaumont – Asnières - Baillon

La zone humide de la vallée de l'Oise la plus importante par sa taille et sa diversité de milieux :

- La Thève et l'Ysieux, deux cours d'eau se jetant dans l'Oise. Les berges sont naturelles et non polluées. Le martin pêcheur, les bergeronnettes des ruisseaux et grises y sont observés.
- Les étangs du moulin sont entièrement dévolus à la pêche, la pression humaine y est importante. Ils offrent toutefois un lieu de repos aux canards hivernants tel que les fuligules Milouin et Morillon. On y observe la très rare grande aigrette en hiver
- L'étang du grand vivier, il est peu profond et partiellement entouré de roselières. Milieu très riche accueillant une grande diversité d'avifaune aquatique en toute saison. En outre le Balbuzard pêcheur y fait escale en migration. Bécassines et oies fréquentent le fond de l'étang. Depuis quelques années le nombre d'espèces observées a notamment diminué suite aux dérangements dus à la pression humaine.
- Le marais de Baillon reste un site d'intérêt, même si le drainage du marais est réputé avoir impacté fortement la biodiversité locale. Il accueille une importante population de passereaux insectivores, comme les fauvettes aquatiques et le rossignol philomèle. Les batraciens y sont nombreux, tous les ans la SAB (Sauvegarde Asnières-Baillon) y réalise une opération crapauduc pour sauver crapauds, grenouilles et tritons des roues des voitures. Cette zone humide de 8 ha sera classée à l'automne 2011 comme « espace naturel sensible » par le Conseil Général.



- Les différents bassins de l'Abbaye accueillent eux aussi une faune diverse ; batraciens, insectes aquatiques comme les libellules.

1.2 Les prairies humides d'Asnières sur Oise.

La plaine alluviale est cultivée en grande partie, seules subsistent deux prairies inondables en contrebas de la RD922. Des vanneaux huppés y sont observés en hiver.

1.3 Noisy sur Oise, L'île des Aubins

Le bras de l'Oise qui entoure cette île a gardé des berges naturelles. La dynamique d'atterrissement du bras non navigué (exception faite des kayaks) donne aux berges un intérêt écologique important, en créant des zones humides. Les inventaires réalisés par le CG ont mis en évidence une richesse écologique encore fragile et menacée. En période migratoire des limicoles et des aigrettes garzette y sont observés. En hiver des canards (souchets et sarcelles d'hiver) y font des haltes, le martin pêcheur y est présent.

1.4 La zone humide de Bruyères sur Oise.

Elle est peu à peu grignotée par la zone industrielle. Il reste quelques ilots sauvegardés de prairies humides et de roselières mais des projets d'aménagements semblent les menacer. L'une des roselières est un site très intéressant, entre autre pour les passereaux des zones humides (gorge bleue nicheuse en tête). Les étangs de pêche paraissent a priori de peu d'intérêt.

Une zone d'atterrissement se crée en aval du port, elle peut devenir écologiquement intéressante.

1.5 Le Marais de Bernes sur Oise.

Cet espace marécageux a été re-calibré au début des années 80. Il est constitué d'un étang avec une roselière des fossés parcourant les parties boisées, des « mares forestières » et d'une forêt humide. Un sentier permet de faire le tour de l'étang sans déranger l'avifaune présente. Ce site est plus intéressant pour les passereaux et oiseaux forestiers que pour les oiseaux d'eau. Cette zone humide sera classée à l'automne 2011 comme « espace naturel sensible » par le Conseil Général.

1.6 Persan

Les prairies humides et les marais de l'est de Persan qui étaient dans le prolongement du marais de Bernes sont devenus une zone industrielle. Le lieu dit « le marais » situé entre la voie de chemin de fer et la Copette est en grande partie urbanisée. La Copette qui traverse la ville pour se jeter dans l'Oise a été entièrement canalisée ou couverte.



A l'Ouest, l'Esche voit ses rives menacées par une zone artisanale. La Gravière «Le Val sud» a une vingtaine d'années d'existence. Son étendue favorise le stationnement des canards, des cygnes et autres oiseaux d'eau en hiver. En période de reproduction, les rousserolles nichent dans la roselière qui longe la voie ferrée. Autrefois très intéressante, avec des observations d'espèces rares (marouette ponctuée, rémiz penduline, gorge bleue, balbuzard, avocette et divers limicoles). Elle a perdu presque tout intérêt du fait de son accaparement par les pêcheurs avec des aménagements et une occupation quasi-permanente, sans compter les dérangements liés aux chiens (centre de dressage voisin) et aux engins à moteur (quads, motos, voire modèles réduits de bateaux...).

Une ancienne gravière si elle est bien réaménagée peut jouer un rôle essentiel pour le maintien de la biodiversité. Depuis neuf ans la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) et l'entreprise CEMEX (exploitation de carrières) ont conclu un partenariat en ce sens.

<http://www.unicem.fr/dossiers/environnement/biodiversite>

http://www.cemex.fr/dd/dd_en.asp

1.7 Champagne sur Oise.

La plaine alluviale de Champagne est en culture intensive. Elle reste toutefois accueillante en période de crue. Elle est cruciale pour le bio-corridor entre les parcs naturels régionaux du Vexin Français et de l'Oise Pays de France

1.8 Beaumont sur Oise.

Le lac des ciments est un site de 25ha dont 13ha de plan d'eau. Une partie du site est classée en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).

L'arrêté préfectoral d'autorisation de le transformer en décharge est annulé par le tribunal administratif, suite à la plainte d'associations, mais le dossier est en appel.

Le potentiel de biodiversité est très important, comme l'a démontrée une étude réalisée par « les Amis de la Terre » qui y a recensé près de 700 espèces, faune et flore confondues (à comparer à l'étude fournie par la société Calcia, moins de 120 espèces).

Le Conseil Régional a mandaté une étude de biodiversité sur tout le site.

Localement, c'est le plan d'eau qui accueille le plus grand nombre de canards plongeurs en hiver.

1.9 Mours

En bordure de l'Oise, 62 ha de plaine alluviale ont été classée en comme « espace naturel sensible » par le Conseil Général. Cette zone difficilement cultivable au potentiel intéressant est en grande partie située en zone inondable et classée en plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). Cet espace est constitué de prairies naturelles et du bois planté en compensation de la création de l'autoroute A16.



1.10 Mériel, le marais de Stors.

Cette zone humide d'environ 43 ha, située en milieu forestier, possède une très grande richesse faunistique et floristique comme l'a démontré une étude réalisée en octobre 2008 par la société Ecosphère pour le compte de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France. Elle est classée en ZNIEFF de type 1. C'est une Réserve Naturelle Régionale depuis 2009, il n'y en a que quatre en Ile de France. Nous espérons que son ouverture au public ne nuira pas à son intégrité, les zones les plus sensibles ont été clôturées afin d'éviter la dégradation des milieux et des chemins par les motos, les quads et les VTT.

1.11 Méry sur Oise, le Parc du château.

Le plan d'eau de la station de pompage accueille canards, foulques, gallinule poule d'eau... Au sein de la zone humide du parc, une mare de 200m² a été créée. En quatre mois la mare a été recolonisée naturellement par la faune et la flore aquatique. La rive de l'Oise en face de l'île de Vaux au confluent du fond des Aunes a un potentiel intéressant.

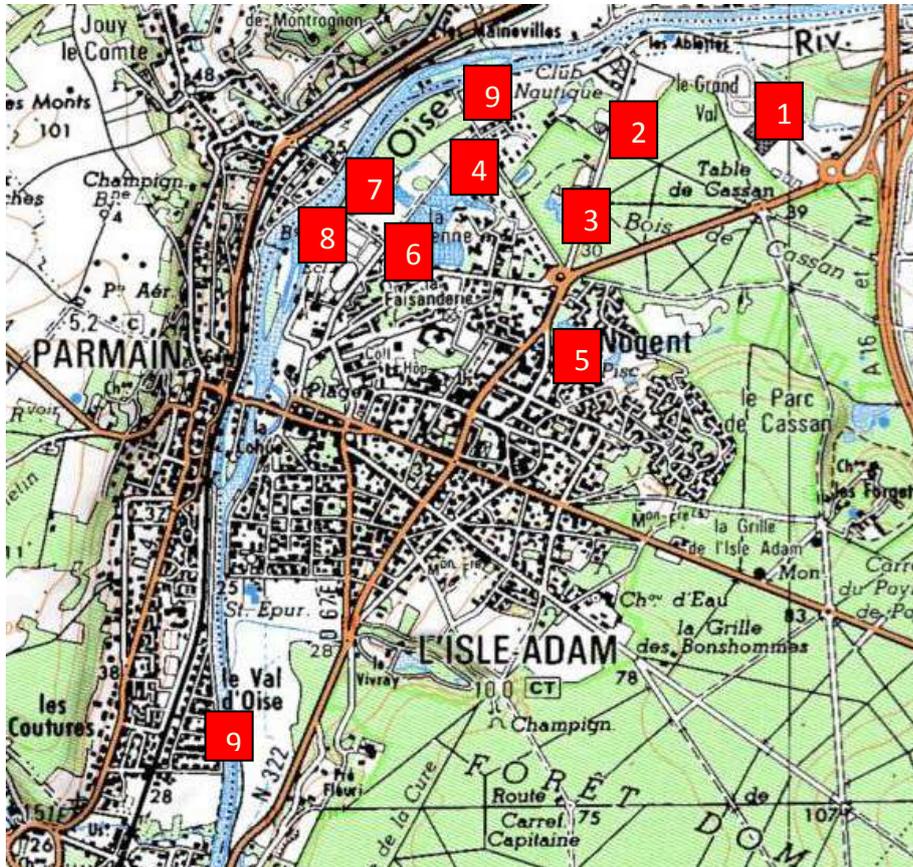
1.12 Auvers sur Oise.

12 000m² dans une zone humide, située en zone bleue du PPRI du Val d'Oise, sont menacés par un projet immobilier. Quelques zones d'atterrissement sur la rive de l'Oise ont un potentiel intéressant.

1.13 Saint Ouen l'Aumône

Zone des Fortes Terres : une vaste zone inondable sur la rive gauche de l'Oise en amont de Pontoise, identifiée dans le plan des surfaces submersibles (PSS) de 1972, se trouve avoir été, totalement remblayée et mise hors d'eau. Tous les terrains ne sont pas occupés par des constructions ou des entreprises, une grande partie est encore en jachère. L'UNALCI (Union Nationale des Associations de Lutte Contre les Inondations) demande la restitution des espaces non utilisés en zone inondable et la restauration des fonctions d'atténuation des crues de ce secteur. A l'occasion du réaménagement de ce site, de nouvelles zones humides pourront être créées.

2 Etat des lieux des zones humides de l'Isle-Adam.



2.1 Le ru du bois :

Venant de Presles, il est canalisé pour passer sous l'échangeur de l'A16 et de la RN1, il coule ensuite le long du centre commercial du Grand Val. La pollution du ru par le centre, les déchets et surtout l'envasement dû aux eaux de ruissellement du parking, a pratiquement supprimé toute vie aquatique. Il serait souhaitable qu'à l'occasion de l'agrandissement de la zone commerciale sur la rive coté Mours, le ru du bois fasse l'objet d'une opération de réhabilitation.

2.2 Les mares de la forêt :

Les coupes rases et le nivellement du sol réalisés dans les parcelles derrière la clinique Conti ont bouleversé l'écosystème. Dans ces parcelles l'ONF a créé des mares, en quelques années la biodiversité s'y développera de nouveau. La mare à la lisière derrière la clinique accueille batraciens et libellules.

2.3 L'étang des trois sources :

Depuis son nettoyage et son re-calibrage début des années 90, l'étang a perdu ses déchets (pneus, machines à laver, etc.) mais aussi sa biodiversité. Plus aucune fauvette aquatique ne fréquente le site,



les batraciens ont eux aussi disparu ainsi que la majeure partie des insectes aquatiques. Seuls les anatidés (cygnes, oies, canards), poules d'eau ou foulques s'y reproduisent encore. La présence des ragondins n'a fait qu'augmenter la perte de la biodiversité. C'est devenu un simple lieu de promenade. Seuls les canards colverts, cygnes, foulques et poules d'eau y nichent encore. Des espèces invasives comme la Bernache du Canada et l'Ouette d'Égypte ont investie les lieux.

2.4 La mare du Débouché :

C'est la seule mare avec celles de l'étang du futur port à ne pas être empoisonnée. Elle accueille une diversité de batraciens (grenouilles vertes et tritons) ainsi que la rousserolle effarvate dans sa roselière. Les arbres étant trop nombreux autour, elle manque de soleil et se "referme". Une réhabilitation serait souhaitable.

2.5 Les étangs du parc de Cassan :

L'étang du Pavillon Chinois est le plus attractif, mais les fauvettes aquatiques ne le fréquentent plus et si le martin-pêcheur y est régulièrement observé, il n'y niche pas. Les cygnes, les foulques, les poules d'eau et les colverts s'y reproduisent. Présence également de grenouilles, crapauds, tritons, couleuvre à collier, libellules. A noter que des aménagements y sont prévus.

L'étang des demoiselles est totalement entouré d'arbres ; il manque de lumière et la décomposition des feuilles acidifie l'eau. La vie aquatique y est peu développée. Une réouverture du milieu est à l'étude.

L'étang des nénuphars, enfin, est le moins fréquenté, mais il est lui aussi entouré d'arbres, milieu fermé défavorable à de nombreuses espèces.

2.6 Les étangs de la petite plaine :

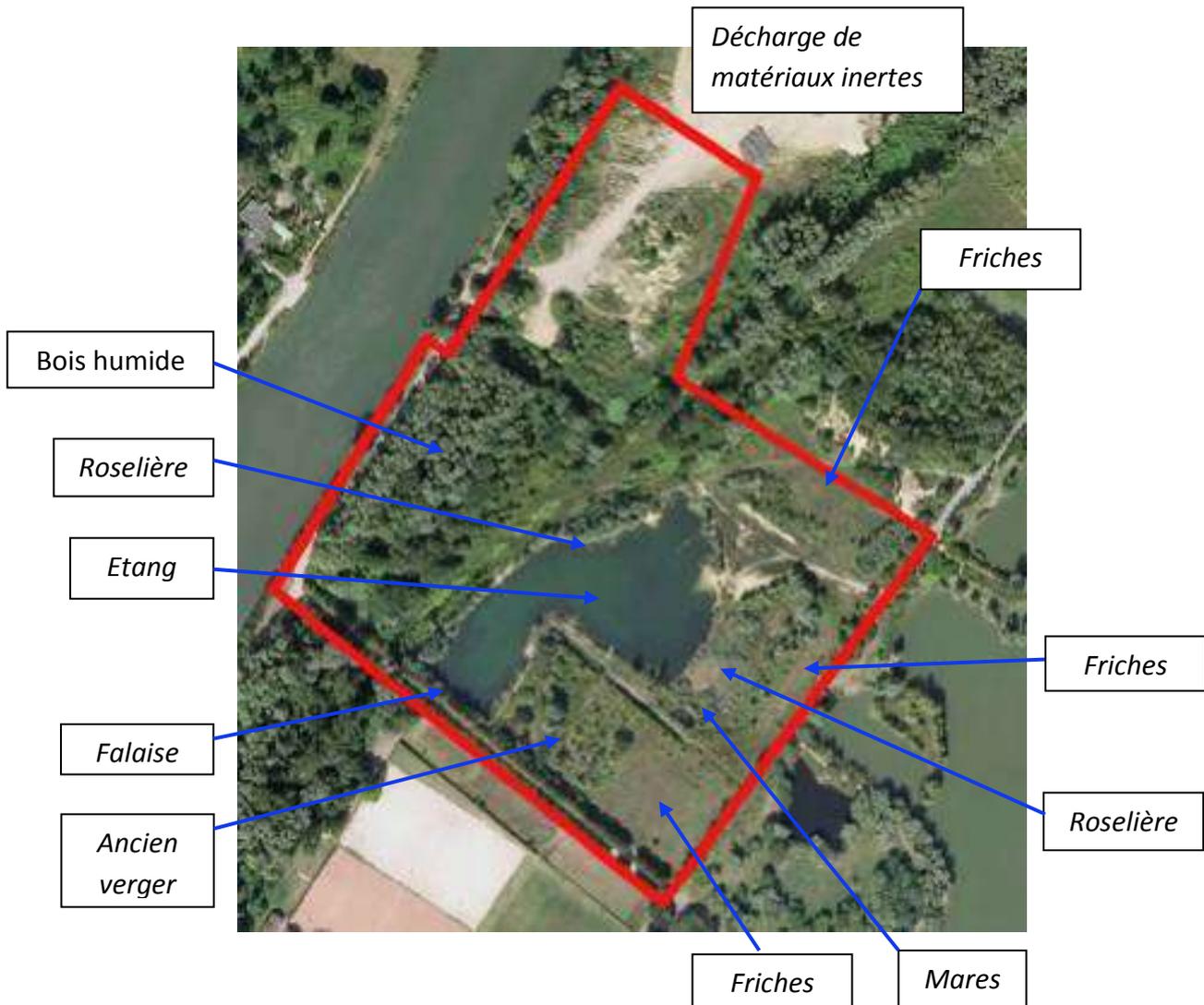
Le nettoyage et le recalibrage effectué au début des années 80 n'a laissé que très peu de place à la biodiversité. Les étangs ont été restaurés en vue d'y favoriser la pêche et la promenade. Les zones de reproduction pour les amphibiens et les oiseaux y sont rares, la végétation aquatique naturelle a pratiquement disparu. Les maigres roselières n'accueillent plus le phragmite des joncs et la rousserolle effarvate qu'occasionnellement. Les grenouilles vertes ont déserté les lieux. La sur-fréquentation des berges par les pêcheurs et les promeneurs entraîne des dérangements et a conduit à une chute importante de la biodiversité. Quelques canards plongeurs comme les fuligules Milouin ou Morillon sont observés en hiver. Le Harle Piette reste occasionnel.

2.7 L'étang de l'école de pêche :

Ce petit étang sauvage reste encore un lieu d'accueil pour la faune aquatique. Malgré la présence de poissons, sa configuration et son milieu riche en végétation permettent encore à la grenouille verte et aux insectes (cf. les libellules) de cohabiter. Il est parfois fréquenté par le grèbe castagneux et le martin

pêcheur d'Europe. La rousserolle effarvate niche dans sa roselière. Présence occasionnelle de limicoles en migration.

2.8 L'étang du futur port:



Bien que récente, la gravière a été abandonnée au début des années 80. Le site pourrait être classé en ZNIEFF. Dans ce cadre périurbain ce site a toute son importance dans la préservation de la "biodiversité de proximité".

Il est aujourd'hui la zone humide la plus riche de l'Isle-Adam de par sa diversité de milieux et sa faune :

- En cinq ans 90 espèces d'oiseaux ont pu être observées sur ce site soit les 2/3 des espèces observées à l'Isle-Adam (140 au total). Une cinquantaine est nicheuse ou potentiellement nicheuse. Le Martin pêcheur, un des bio-indicateurs pour le classement en zone « Natura 2000 », s'y reproduit.
- Il accueille aussi quelques rapaces comme le faucon crécerelle qui vient de temps en temps y chasser. Le faucon hobereau et la bondrée apivore y sont observés en migration et utilise le site comme dortoir.

Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts



Un étang d'une superficie de 11 000m² environ.
Entre autres, les hirondelles et les chauves-souris fréquentent le site pour s'y nourrir.

En 2011 reproduction du **Grèbe Castagneux** (espèce déterminante ZNIEFF), un jeune à l'envol.



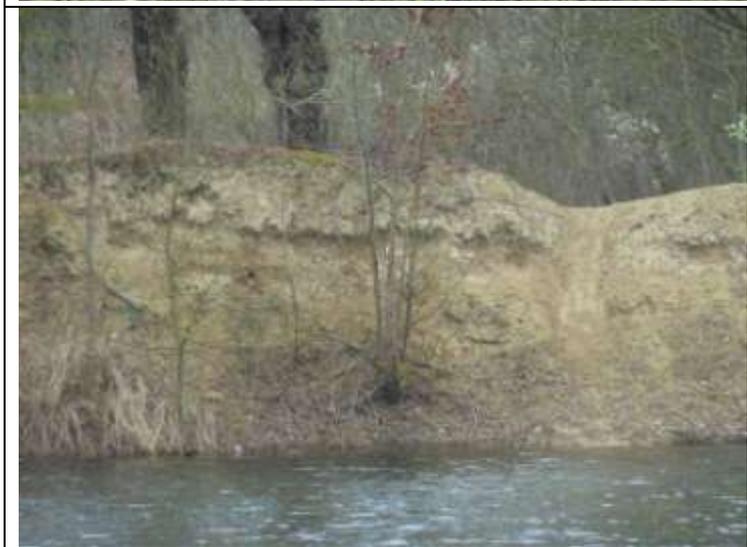
Rives en pente douce avec une végétation aquatique assez dense offrant un abri à la micro faune et permettant aux poissons de s'y reproduire (y compris le brochet)



Plusieurs roselières accueillant 3 à 4 couples de rousserolles effarvates, le **phragmite des joncs** (espèce déterminante ZNIEFF) et le bruant des roseaux.



Deux mares en bordure de la plus grande roselière.



Une falaise accueillant un terrier du **martin pêcheur d'Europe** (espèce déterminante ZNIEFF), oiseau très craintif qui à besoin de quiétude pour nicher. Nidification en 2011 avec 4 jeunes à l'envol.



Des zones de friches avec des buissons accueillant la fauvette grisette, pouillot fitis et véloce entre autres. Le bouvreuil pivoine est présent dans l'ancien verger.



Des zones boisées humides à la végétation assez dense accueillant le rossignol Philomèle, le troglodyte mignon ou la fauvette à tête noire. Le gobemouche gris fréquente aussi les lieux.



La **Mante religieuse**, espèce protégée dans le Val d'Oise et espèce déterminante ZNIEFF, fréquente le site. Elle a été prise en photo le 21/08/2010 dans les friches rasées depuis par le bulldozer pour l'étude de sol.
Photographié sur le site par Christian Mars



Une vingtaine d'espèces de papillons a été recensée, dont le **Demi-deuil** (espèce déterminante ZNIEFF).
Papillons photographiés sur le site par Christian Mars et Guy Marvane.



	<p>Orthoptères: Decticelle bariolée (espèce déterminante ZNIEFF) photographié sur le site par Christian Mars</p>
	<p>Une vingtaine d'espèces d'odonates a été recensée. Odonates photographiés sur le site par Christian Mars et Guy Marvane.</p>
	<p>La couleuvre à collier est présente dans la roselière, on l'observe parfois nager sur l'étang comme ce 24/07/2011. Le lézard des murailles est présent sur le bord de la route coté grosses pierres à l'entrée du site. La grenouille verte fréquente les mares et l'étang. Le crapaud commun a été observé en mars à la lisière du bois humide.</p>
<p>Huit espèces de poissons sont régulièrement pêchées dans l'étang. Parmi eux, le brochet (espèce déterminante ZNIEFF). L'un d'eux a même été capturé avec des écrevisses dans son estomac.</p>	

Voir notre dossier des observations et des photos de la faune du site du futur port de l'Isle-Adam.



2.9 Plaine alluviale

Les deux plaines à l'est et à l'ouest de la ville sont en culture intensive. Il reste une prairie humide avec un fossé le long de la D922 à la sortie de l'Isle-Adam en direction de Mériel.

3 Conséquences de la disparition de la zone humide du futur port :

Même si le site n'est pas aussi riche que le marais de Stors, il est loin d'être sans intérêt pour la biodiversité locale. Il est un des maillons les plus attractifs des zones humides de la vallée de l'Oise. Cet espace sauvage offre un lieu d'escale aux oiseaux migrateurs, un lieu de repos aux bondrées apivores ou aux faucons hobereaux, peut-être nicheur à proximité. C'est un lieu de nourrissage pour les hirondelles (de rivage, de fenêtré et rustique), les chiroptères et les passereaux insectivores nicheurs ou qui y font étape quelques jours le temps de reprendre des forces avant de poursuivre leur long voyage vers l'Afrique.

Les travaux engagés pour la réalisation du projet détruiront la flore et la faune aquatique et terrestre trop lente pour échapper aux engins de travaux publics.

L'avifaune commune, comme les pigeons ou les corneilles ne dépendant pas d'un milieu particulier se disperseront aux alentours et trouveront d'autres territoires.

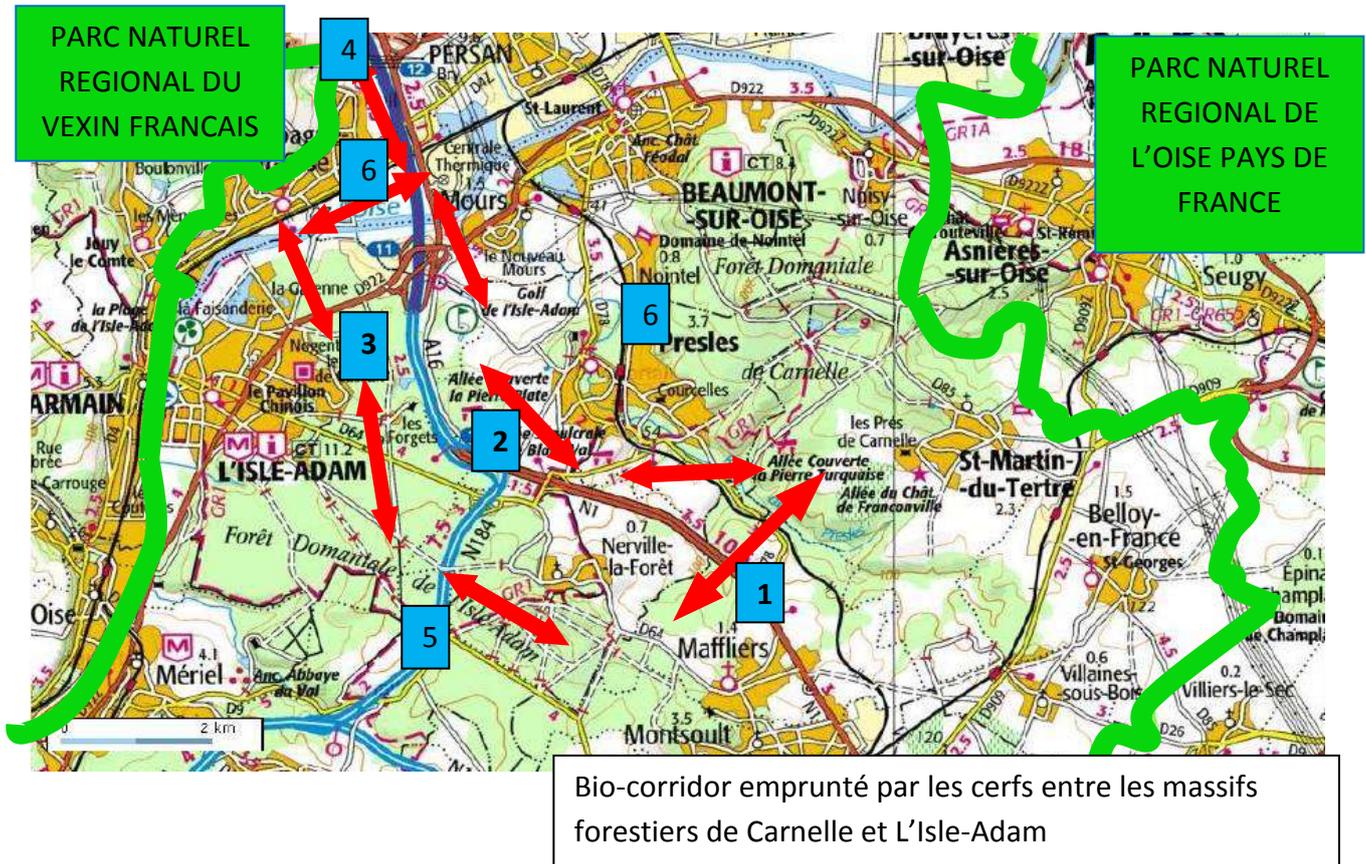
Les oiseaux inféodés aux zones de friches comme la fauvette grisette ou le chardonneret disparaîtront. Il en sera de même pour ceux qui dépendent de zone de végétation dense comme le rossignol Philomèle. Le plus grave étant pour ceux dépendant d'une zone humide. La mare du Débouché et l'étang de l'école de pêche ne pourront absorber cette population. Pour ces oiseaux trouver un autre territoire va s'avérer difficile, les zones humides se raréfiant.

Le martin pêcheur, le phragmite des joncs et le grèbe castagneux disparaîtront vraisemblablement de la liste des espèces nicheuses de l'Isle-Adam.

Les couleuvres à collier, les grenouilles vertes, les nombreuses espèces de libellules et autres insectes aquatiques disparaîtront eux aussi. La petite mare du Débouché restera le seul site sans poisson et en eau toute l'année, à pouvoir accueillir cette faune.

4 Corridor biologique

L'Isle-Adam est à la jonction de deux parcs naturels régionaux, celui du Vexin Français et de l'Oise Pays de France.



Cet hiver des chevreuils et des sangliers ont été observés sur le site du futur port. A l'Est de l'Isle-Adam il y a un bio-corridor entre le massif forestier et la plaine alluviale de Champagne via la traversée de l'Oise.

Comme nous l'atteste ci-dessous les propos de Jean Luc Barrailler Président de l'AGGGVO*, c'est le dernier passage de la grande faune entre les deux parcs, qu'il est important de conserver.

*(Association pour la Gestion du Grand Gibier dans le Val d'Oise)

« A l'heure de la déclinaison de la trame bleue et verte au travers des schémas régionaux de cohérence écologique, il convient de rappeler qu'un des meilleurs outils pour repérer un bio-corridor demeure l'analyse des récits de chasse à courre. Il s'avère dans le cas du massif de l'Isle-Adam, que ce dernier était en relation avec le massif de Carnelle et celui de Chantilly par trois axes clairement identifiés :

- Le premier le plus au sud se situe à la hauteur de Bois Carreau(1).

Actuellement, il est interrompu par la RN1 mais les cerfs viennent y buter de plus en plus régulièrement. Il sera rétabli dans le cadre du prolongement de l'A16 en 2016-2017 par la réalisation d'un bio-pont dédié à la faune uniquement. Il convient de noter que certains cervidés réussissent à franchir la RN1 et s'établissent temporairement sur le coteau de Nerville et Maffliers et la partie orientale de la forêt de l'Isle-Adam.



- *Le second se situe au lieu dit « le fond d'enfer » (2), il est définitivement condamné car situé sur l'échangeur A16/RN184,*
- *Le troisième se situe à la hauteur de Cassan (3) via la plaine alluviale de Champagne sur Oise et la traversée de la rivière « Oise ». Ce troisième bio-corridor semblait définitivement condamné par les voies terrestres et l'urbanisation. Or en 2008 et 2009, des cerfs en provenance du massif de Carnelle sont entrés à nouveau en l'Isle-Adam via la plaine alluviale des Vanneaux, la traversée de l'Oise à la hauteur de l'ancienne centrale électrique et le retour dans la plaine alluviale de Champagne sur Oise après être passés sous les ponts de la RN1 et de l'A16 et avoir traversé la rivière Oise. Ils ont pénétré en domaniale à la hauteur de la future zone de compensation écologique du port fluvial. Ces animaux ont été ensuite rencontrés tout l'hiver dans le secteur compris entre le château des Forgets et le carrefour de la Baraque. Il s'agit d'observation par corps et aux traces. Il convient de noter que des cervidés sont contactés régulièrement aux abords du carrefour des rayons (déviation de Mours) Certains de ces cervidés ont été rencontrés au delà de la voie ferrée de Champagne sur Oise-Persan au niveau de la plaine de Branlards (4) en direction de la forêt départementale de la « Tour du Lay »; D'autres cervidés encore plus erratiques (prémices à une colonisation) sont rencontrés dans la vallée du Sausseron et aux abords de la ville nouvelle.*

De plus la césure entre l'est et l'ouest du massif de l'Isle-Adam devrait disparaître. En effet, dès l'automne 2011, le passage supérieur du carrefour du Tremble (5) au dessus de la RN 184 va être réhabilité au titre de mesure compensatoire dans le cadre du prolongement de l'A16 en direction de la Croix Verte. Ce site était un haut lieu de la vénerie du cerf jusque dans les années 1940.

Cette connexion permettra aux animaux de faire une boucle complète du massif d'est en ouest.

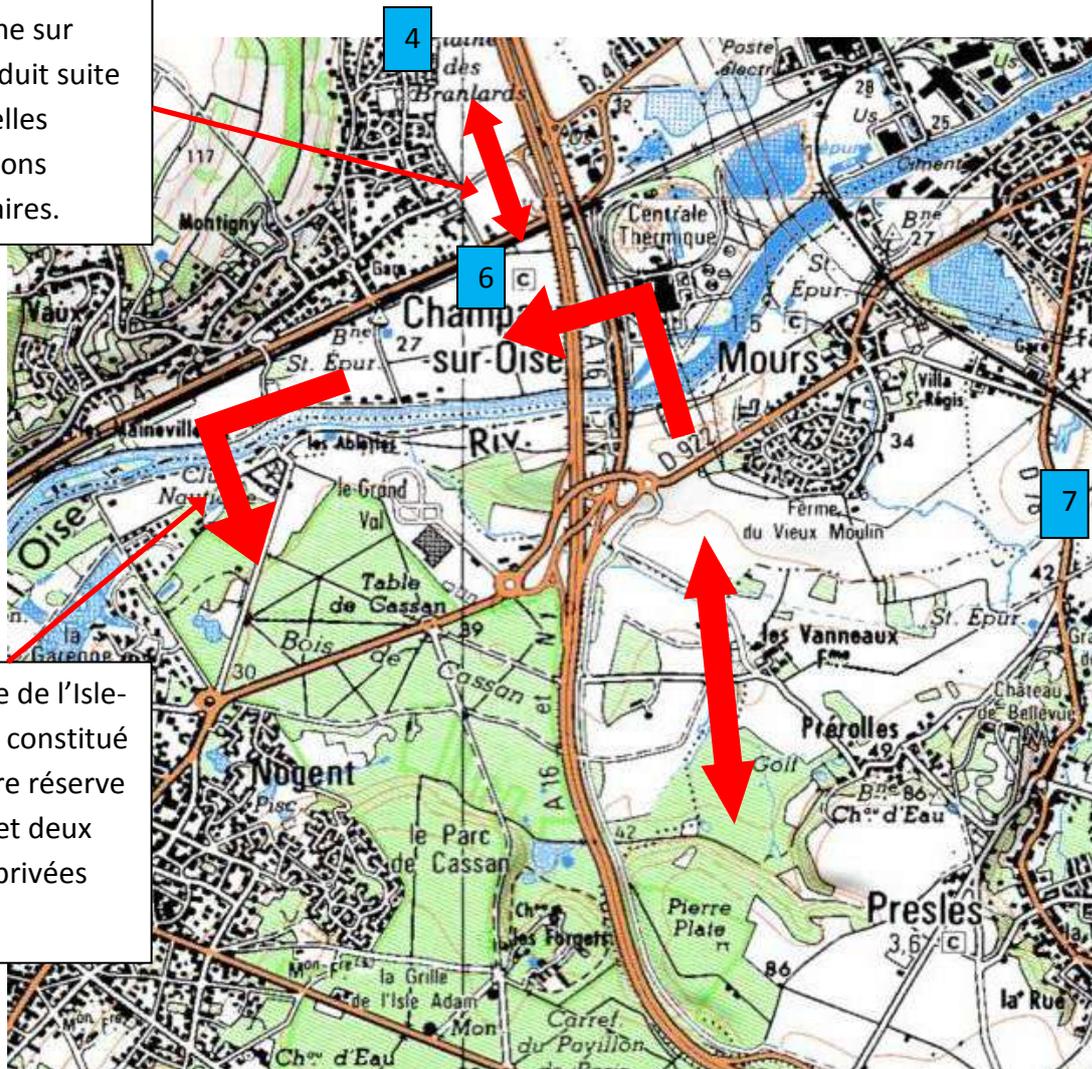
Ce secteur stratégique se situe à la jonction de deux PNR dont celui Oise Pays de France qui fonde une grande partie de son action sur la préservation de corridors écologiques.

Il convient de noter que le périmètre d'étude de sa révision de la charte englobe la partie orientale de la forêt de l'Isle-Adam et les Communes de Mours, Nointel et Presles qui ont mis en place un espace naturel sensible bio-corridor pour que la faune regagne depuis la forêt de Carnelle la plaine alluviale des Vanneaux (7).

Toujours sur ce registre, le monde de la chasse appuyé par les élus locaux a obtenu de la part de la SNCF la réalisation de clôtures écologiquement viables entre Nointel et Presles et entre Champagne et Persan. (6)»

Le bio-corridor de la vallée de l'Oise entre Mours et l'Isle-Adam.
Passage entre les deux parcs

Le passage de Champagne sur Oise se réduit suite aux nouvelles constructions pavillonnaires.



Le passage de l'Isle-Adam est constitué de la future réserve naturelle et deux parcelles privées (n°31-32)